



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/09/2023**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉ : M. PALAGONIA par Mme PIROUD

ABSENTS : Mmes ADAMO – AUDIBERT C – ROUX et MM. AUDIBERT R – DALIBARD – KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**FONCIER
ACQUISITION DE LA PARCELLE D 280**

Le Maire,

Informe que la parcelle D 280 appartenant à M. FOUQUES permet de faciliter l'entretien des voies d'escalade.

Rappelle, que dans le cadre de sa politique foncière, l'acquisition de ce bien dans son intégralité, soit une surface de 460m² présente un intérêt pour la commune.

Indique que la proposition de vente faite aux propriétaires au prix de 1 840 € a été acceptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par le Maire, il convient de désigner l'Adjoint qui sera chargé de le signer

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire, entendu,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle D 280 d'une surface globale de 460 m² au prix de 1 840€

AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte administratif concernant ce bien immobilier

DESIGNE Mme Michèle Bernard pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section investissement

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

